

## **Compte-rendu Consultation sur le projet de loi**

### **Assises de la coopération et de la solidarité internationale 2018 Région Bourgogne Franche-Comté Dijon, 3 décembre 2018**

Dans le cadre des consultations en régions sur le projet de loi portant sur le développement et la solidarité internationale, une table ronde s'est tenue le 3 décembre 2018 à l'occasion des Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale de Bourgogne Franche-Comté.

#### **Point sur les participants**

En raison du contexte politique national, le secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Baptiste LEMOYNE, a dû renoncer au dernier moment à participer à cet événement. Le député Hervé Berville, auteur du rapport sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale, a lu son intervention.

La première table-ronde « Les partenariats au cœur des solutions / Perspectives pour la future loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale de la France » réunissait le panel suivant :

- Patrick AYACHE, vice-président en charge de l'action européenne et internationale, du contrat de plan, du tourisme, de l'attractivité et de l'export, Région Bourgogne-Franche Comté,
- Tony BEN LAHOUCINE, président, Conférence Inter-régionale des réseaux régionaux multiacteurs de la coopération et de la solidarité internationale (RRMA) et président d'honneur de CENTRAIDER,
- Philippe JAHSAN, président, Coordination SUD,
- Cyrille PIERRE, directeur du développement durable (MEAE).

#### **Point sur les échanges**

Le directeur du développement durable a expliqué i) les raisons pour lesquelles cette loi était nécessaire ; ii) la séquence politique dans laquelle elle s'inscrivait (CICID, rapport Berville...) ; iii) ses grandes « briques » et leur justification. Il a répondu à de nombreuses questions.

#### **Principales thématiques revenues dans les débats :**

- Le rôle des acteurs locaux dans l'éducation au développement et à la solidarité internationale et le besoin de financement sur ces thématiques.
- La nécessité de la cohérence des politiques locales, nationales et internes, externes.
- Comment intégrer d'autres priorités aux 5 priorités sectorielles de l'APD mentionnées dans les conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)?
- Rôle du secteur privé : le principe de vigilance dans les marchés passés à l'international et l'obligation d'être cohérent avec les priorités nationales et les agendas mondiaux peuvent-ils être dans la loi ? (ex. pas de financements de centrale à charbon en Afrique).

- Comment mieux travailler avec les territoires palestiniens, en restant dans le cadre des engagements diplomatiques de la France ?
- Le problème posé aux collectivités territoriales par l'intégration de leur action internationale dans leur budget limité par la loi de 2018 à une augmentation de 1,2 % par an (une dizaine d'interventions sur ce sujet).

H. Berville a par ailleurs fait état de ses consultations avec les autres parlementaires intéressés : le consensus est fort sur au moins 3 points : pilotage, appropriation par les Français, évaluation.

### **Points sensibles/ points de divergence**

- Critiques de Coordination SUD sur le volume réel des crédits de paiement additionnels en 2019 sur le programme 209 (par rapport aux 1Md€ supplémentaires annoncés en autorisations d'engagement).
- Coordination SUD et Oxfam reviennent sur la TTF (+280 M€), dont la rebugdétisation reste un sujet de mécontentement et qu'ils souhaiteraient voir à 100 % affectée au développement.
- Fortes interrogations sur le portage politique réel de la feuille de route Objectifs de développement durable.

### **Commentaires sur la maquette du projet de loi**

- Accord global avec les « briques » de la loi présentées par DDD.
- Maintien demandé des priorités « classiques » pauvreté, lutte contre les inégalités ; réticence persistante à multiplier les objectifs (stabilité, sécurité, migrations...) et demande de renforcement de la dimension droits humains.
- Accord pour dépasser le vocabulaire de « l'aide ». « Coopération solidaire » préféré à « investissement solidaire ».
- Souhait renouvelé que la programmation aille jusqu'en 2025 avec 0,7 % du RNB pour l'APD à cette date.
- Demande que la part de l'APD transitant par les OSC soit inscrite dans la loi (CSUD cite 6 % en 2022).
- Insistance sur le rôle des diasporas (H. Berville, collectivités territoriales, CSUD).
- Sur la cohérence des politiques (commerce notamment), demande que cela ne se limite pas à un vœu pieux mais qu'un mécanisme de suivi externe indépendant soit mis en place.
- Intervention du CCFD Terre solidaire sur le sujet sécurité alimentaire / lutte contre la faim.
- Plaidoyer appuyé et répété des collectivités territoriales sur la sanctuarisation des dépenses de coopération décentralisée par rapport aux efforts budgétaires demandés par l'Etat (même si la région BFC a fait le choix volontariste de préserver ce poste).
- Idée évoquée d'un référent «solidarité internationale » dans les conseils municipaux (sur le modèle des correspondants défense).